



PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ

PHASE 3 – Synthèse du plan d'actions

(Le plan d'actions du PDMS en 4 pages)

Avec le soutien de



agence nationale
de la cohésion
des territoires





AXE 1 : DÉVELOPPER LA PRATIQUE DES MODES ACTIFS

ACTION 1.1 - RÉALISATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE

Le schéma directeur cyclable, en tant qu'outil de planification, doit permettre de programmer une politique de mobilité en faveur des modes actifs (vélo, marche...) à court, moyen et long termes dans le Sud Messin.

Le schéma directeur cyclable est, en effet, une composante clé pour la définition d'une stratégie vélo globale, qui se doit d'intégrer à la fois des aménagements cyclables mais également des services associés, des équipements, de la communication, de la formation ou encore des règlements qui doivent faciliter l'essor de la pratique du vélo.

Partenaires à mobiliser :

- ➔ Communes
- ➔ Département
- ➔ Région Grand Est
- ➔ EPCI limitrophes
- ➔ Etat

Estimation du coût :

- ➔ 25 000 € (étude)

ACTION 1.2 - METTRE EN PLACE LES ACTIONS DU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE

Mettre en œuvre la stratégie définie dans le schéma directeur cyclable en déployant les actions identifiées comme prioritaires (aménagements cyclables, stationnement...).

Travailler avec les communes pour assurer la sécurité des itinéraires cyclables et prendre en compte les cyclistes dans le plan de circulation (par des limitations de vitesse, des sens uniques avec double sens cyclables, des bandes cyclables, ...).

Partenaires à mobiliser :

- ➔ Communes
- ➔ Département
- ➔ Région Grand Est
- ➔ EPCI limitrophes
- ➔ Etat

Estimation du coût :

- ➔ A définir selon ambition

ACTION 1.3 - ASSISTER LES COMMUNES POUR LE DÉPÔT DES DEMANDES DE SUBVENTION ET AUTRES POINTS TECHNIQUES PERMETTANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX

Accompagner techniquement les communes du Sud Messin dans le déploiement de la stratégie cyclable intercommunale ou/et de projets communaux de mobilité et notamment de développement des modes actifs. Pour ce faire, la CCSM pourra par exemple proposer aux communes une aide pour le dépôt de dossiers de subvention.

Partenaires à mobiliser :

- ➔ Communes
- ➔ Département
- ➔ Région Grand Est
- ➔ DDT/Préfecture

Estimation du coût :

- ➔ % ETP

AXE 2 : DÉVELOPPER L'OFFRE DE TRANSPORTS COLLECTIFS ET FAVORISER L'INTERMODALITÉ

ACTION 2.1.1 - AMÉNAGER UNE AIRE DE MOBILITÉ SUR LA COMMUNE DE VERNY

Une aire de mobilité constitue une forme particulière de pôle d'échanges adaptée aux territoires peu denses et s'organise autour de la convergence de services de mobilité en un même lieu (covoiturage, autopartage, vélo, transports collectifs, IRVE...). La friche de l'ancienne gendarmerie de Verny est aujourd'hui identifiée pour devenir un lieu d'intermodalité permettant de rendre visible et de faciliter l'usage de solutions de mobilité.

Partenaires à mobiliser :

- ➔ Commune de Verny
- ➔ Département
- ➔ Région Grand Est
- ➔ Etat

Estimation du coût :

- ➔ > 200 K€ (selon ambition)

ACTION 2.1.2 - VALORISER ET RENFORCER LA GARE DE RÉMILLY

L'offre ferroviaire proposée depuis la gare de Rémyilly se révèle particulièrement compétitive face à la voiture, notamment pour se rendre à Metz. Afin de favoriser l'utilisation de l'offre ferroviaire, une démarche de valorisation de la gare de Rémyilly doit être engagée. L'objectif est d'identifier les enjeux du secteur gare et les attentes des usagers afin d'entamer une réflexion globale sur l'organisation des solutions de mobilité, la sécurité et l'accessibilité du périmètre gare (à pied, à vélo, en voiture...).

Partenaires à mobiliser :

- ➔ Commune de Rémyilly
- ➔ Département
- ➔ Région Grand Est
- ➔ SNCF
- ➔ Etat

Estimation du coût :

- ➔ A définir selon ambition

ACTION 2.2.1 - RENFORCER LES ÉCHANGES ET LE TRAVAIL AVEC LES EPCI LIMITROPHES

De nombreux déplacements quotidiens des habitants du Sud Messin sont orientés vers les territoires limitrophes et notamment l'Eurométropole de Metz qui polarise les flux domicile-travail. En partant de ce constat, il conviendrait d'étudier les coopérations inter-EPCI (territoires limitrophes) envisageables en matière de mobilité afin de concevoir des solutions de mobilité adaptées aux spécificités locales (faciliter l'accès au réseau Le Met' depuis le Sud Messin, étudier les modalités de liaison possibles sur les TC, le vélo...).

Partenaires à mobiliser :

- ➔ EPCI limitrophes
- ➔ Région Grand Est

Estimation du coût :

- ➔ A définir selon modalités et projets de coopération

ACTION 2.2.2 - ECHANGER AVEC LA RÉGION GRAND EST CONCERNANT LES LIGNES RÉGULIÈRES ET SCOLAIRES FLUO

Le Sud Messin est actuellement desservi par trois lignes régionales interurbaines FLUO structurées en rabattement vers Metz avec une forte vocation scolaire. Des réflexions pourraient être amorcées avec la Région Grand Est pour explorer les possibilités d'amélioration de la desserte du Sud Messin en transports collectifs.

Partenaires à mobiliser :

- ➔ Région Grand Est

Estimation du coût :

- ➔ A définir si participation de la CCSM

ACTION 2.3 - PARTICIPER À LA DÉMARCHE DU SERVICE EXPRESS RÉGIONAL MÉTROPOLITAIN (SERM) LORRAINE - LUXEMBOURG

Depuis février 2024, le Service Express Régional Métropolitain (SERM) Lorraine-Luxembourg, qui peut-être défini comme une offre multimodale de mobilité visant à améliorer la desserte vers des grandes centralités (Metz, Nancy, Luxembourg), est en phase de préfiguration. L'objectif pour la CCSM est de participer aux différentes phases d'élaboration du projet de SERM et d'exposer les enjeux du territoire. Un scénario de projet de SERM Lorraine-Luxembourg sera prochainement retenu au même titre qu'un schéma de gouvernance et de financement.

Partenaires à mobiliser :

- ➔ Etat
- ➔ Région Grand Est
- ➔ Département
- ➔ SCNF
- ➔ EPCI limitrophes

AXE 3 : FAVORISER LES MOBILITÉS PARTAGÉES ET L'ÉLECTROMOBILITÉ



ACTION 3.1 - POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DU DISPOSITIF D'INCITATION FINANCIÈRE ET DE MISE EN RELATION DES COVOITUREURS

Depuis septembre 2023, la Communauté de Communes du Sud Messin a déployé en partenariat avec BlaBlaCar Daily un dispositif d'incitation au covoiturage. Concrètement, ce dispositif permet aux personnes souhaitant covoiturer d'être mises en relation et de bénéficier d'avantages financiers. L'objectif serait donc de maintenir ce dispositif en renouvelant la convention de partenariat avec l'opérateur BlaBlaCar Daily.

Partenaires à mobiliser :

- Entreprises
- Communes
- Opérateurs de covoiturage

Estimation du coût :

- 10-15 000 € / an

ACTION 3.2 - ÉCHANGER AVEC LES GESTIONNAIRES DE PARCS DE STATIONNEMENT PRIVÉS POUR DÉVELOPPER DU STATIONNEMENT DÉDIÉ AU COVOITURAGE

Pour encourager le covoiturage, les espaces de stationnement réservés à cette pratique doivent être renforcés. Pour ce faire, certaines places de stationnement préexistantes pourraient être mobilisées afin de développer le nombre de places dédiées au covoiturage sans consommation supplémentaire de foncier. Il conviendrait de recenser les parkings privés existants le long d'axes routiers majeurs et de contacter les propriétaires pour étudier l'opportunité de réserver quelques places de stationnement.

Partenaires à mobiliser :

- Propriétaires privés
- Entreprises du territoire
- Communes

Estimation du coût :

- 7000 €

ACTION 3.3 - CONFORTER L'AIRE DE COVOITURAGE EXISTANTE ET EN AMÉNAGER DE NOUVELLES

Les aires de covoiturage peuvent permettre d'agréger les flux à proximité des axes routiers structurants du Sud Messin. Le ScoTAM a fléché les centres-bourgs Rémyilly et Vergy pour accueillir l'aménagement d'aires locales de covoiturage en plus de l'aire de covoiturage autoroutière déjà existante au rond-point du Cheval Blanc. L'aménagement de nouvelles aires de covoiturage pourrait ainsi être étudié.

Partenaires à mobiliser :

- Région Grand Est
- Département
- Communes
- Etat

Estimation du coût :

- > 100 000 €

ACTION 3.4 - MAINTENIR LE SERVICE DE MOBILITÉ SOLIDAIRE

En partenariat avec l'association Familles Rurales, la Communauté de Communes du Sud Messin propose une aide au déplacement pour les publics n'ayant pas de moyens de déplacement : retraités, demandeurs d'emplois et bénéficiaires de minimas sociaux. Ce service permet aux bénéficiaires de se rendre à des rendez-vous médicaux, administratifs, d'aller faire des courses dans des commerces, d'aller chez des proches...

Partenaires à mobiliser :

- Association Familles Rurales
- Communes

Estimation du coût :

- 18 000 € / an

ACTION 3.5 - DEPLOYER DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Le développement de la mobilité électrique sur le territoire intercommunal peut être freiné par le manque d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Certaines communes de la CCSM disposent déjà de bornes de recharge mais l'offre est aujourd'hui limitée. L'enjeu est donc de développer le maillage de bornes de recharge, notamment à proximité des commerces, services et équipements publics du territoire.

Partenaires à mobiliser :

- Communes
- Opérateur privés

Estimation du coût :

- A définir selon ambition de maillage

AXE 4 : PROMOUVOIR LES MODES DE DÉPLACEMENTS PLUS ÉCOLOGIQUES



ACTION 4.1.1 - METTRE EN PLACE LE SAVOIR ROULER À VÉLO (SRAV) DANS LES ÉCOLES

Des actions d'apprentissage du vélo sont mises en place par certaines écoles du Sud Messin. Mettre en place le Savoir Rouler à Vélo (SRAV) permettrait de généraliser l'apprentissage du vélo en toute sécurité et de le rendre accessible dès le plus jeune âge. Le programme se compose de 10 heures d'apprentissage réparties en 3 blocs.

Partenaires à mobiliser :

→ Communes & écoles

Estimation du coût :

→ 22 500 € pour 12 classes

ACTION 4.1.2 - SÉCURISER LES CHEMINEMENTS PIÉTONS MENANT AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET METTRE EN PLACE DES PÉDIBUS

De nombreux déplacements vers les établissements scolaires du territoire sont réalisés en voiture alors que les distances à parcourir sont bien souvent courtes. Des réflexions pourraient être lancées afin d'améliorer et de sécuriser les cheminements piétons à proximité des écoles. Cela faciliterait la mise en place de bus pédestres vers les écoles.

Partenaires à mobiliser :

→ Communes & écoles

→ Département

Estimation du coût :

→ 4000 € (pédibus)

ACTION 4.2.1 - METTRE EN PLACE DES ANIMATIONS LORS DE LA SEMAINE DE LA MOBILITÉ ET DE LA SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sensibiliser les habitants aux modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle et favoriser le test de nouveaux aménagements. La semaine de la mobilité peut être mobilisée pour organiser des événements, des campagnes de communication et rappeler les actions mises en place par la CCSM.

Partenaires à mobiliser :

→ Communes & associations

→ Département

Estimation du coût :

→ 5000 € (évolutif selon com')

ACTION 4.2.2 - SENSIBILISER LES JEUNES À LA MOBILITÉ

L'absence de solutions alternatives à la voiture en milieu rural est un enjeu fort pour les plus jeunes. La sensibilisation aux mobilités alternatives peut leur permettre de découvrir les autres solutions mises en place et leurs intérêts environnementaux, et de les adopter.

Partenaires à mobiliser :

→ Établissements scolaires

→ Associations

→ Département

Estimation du coût :

→ A définir selon ambition

ACTION 4.3 - ECHANGER AVEC LES GESTIONNAIRES CONCERNANT LES AMENAGEMENTS ROUTIERS

Le territoire est traversé par des voiries structurantes très empruntées (RD913, RD910, RD999, RD955) et l'absence de traversées sécurisées et d'itinéraires adaptés hors agglomération est un frein majeur à la pratique des modes actifs. Il y a donc un enjeu à développer une vision commune de la gestion de la voirie pour sécuriser les itinéraires et favoriser des alternatives à l'autosolisme.

Partenaires à mobiliser :

→ Communes

→ Département

Estimation du coût :

→ Non défini

ACTION 4.4 - ENGAGER UN TRAVAIL SUR LES MOBILITES AVEC LES EMPLOYEURS

Le changement d'habitudes de mobilité pour les actifs passe beaucoup par l'incitation des employeurs, qui peuvent faciliter et favoriser des mobilités alternatives à la voiture individuelle. Le renforcement des échanges avec les entreprises du territoire permettra de faire remonter les besoins locaux et d'amorcer de nouvelles réflexions sur la mobilité des actifs.

Partenaires à mobiliser :

→ Entreprises du territoire

→ Associations

Estimation du coût :

→ A définir selon actions qui seront mises en place